



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

BURUNDI | L'administration devrait consulter les personnes ou groupes visés par les réformes

Rapport sur la gouvernance et les droits économiques et sociaux au Burundi

mars 2021

Table des matières

Table des matières	i
0. INTRODUCTION	1
I. L'ARBITRAIRE DE L'ADMINISTRATION, LES PILLAGES ET L'IMPUNITE DES IMBONERAKURE AGGRAVENT LA VIE DEJA PRECAIRE DE LA POPULATION	2
I.1. Des crimes commis dans l'impunité par des Imbonerakure et des agents de police.....	2
I.2. Un procureur de la République commet un crime qui reste impuni	3
I.3. Des mesures de destructions de kiosques, boutiques, de hausses des taxes, de gestion arbitraire de la production du maïs et chasse à l'homme contre des éleveurs de vaches	4
I.4. Au moins 70 cas de vols attribués aux jeunes Imbonerakure en patrouilles nocturnes	7
I.5. Au moins trois personnes tuées à moins de trois mois suite aux conflits fonciers.....	7
II.DROIT A LA SANTE : DES DETOURNEMENTS DE FONDS DES STRUCTURES DE SOINS A LA HAUSSE DES SERVICES ET ACTES MEDICAUX	8
II.1. Des détournements de fonds destinés au fonctionnement des centres de santé et à l'achat des médicaments	8
II.2. Au moins 404 victimes d'accidents de roulage à moins de trois semaines suite à la vétusté de la voirie.....	9
II.3. Au moins 12 mois d'arriérés de paiement des primes destinés aux infirmiers des sites de dépistage au Coronavirus.....	10
II.4. Hausse des prix des actes médicaux et prestations des formations sanitaires publiques	11
III. EDUCATION : DES CLASSES PLETHORIQUES SANS BANCS PUPITRES ET DES FRAUDES D'EXAMENS.....	11
III.1. Insuffisance d'infrastructures, d'équipements scolaires et du pesonnel qualifié	11
III.2. Des classes plétoriques sans bancs pupitres affectent la qualité du système éducatif burundais ..	12
III.3. Un mauvais climat de travail dans les écoles de la province Muramvya et de la Mairie de Bujumbura	13
IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15

0. INTRODUCTION

L'assainissement du contexte politique, sécuritaire, économique et social demeure un défi majeur au Burundi. Ce rapport du mois de mars 2021 relève des faits qui ont marqué la période et qui démontrent une fois de plus que la situation reste préoccupante.

Au niveau politique et sécuritaire, des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure continuent de commettre des crimes dans un silence complice des autorités publiques et policières. Des Imbonerakure s'adonnent notamment à des vols nocturnes pour se récompenser de leurs activités de rondes nocturnes que le pouvoir a officiellement reconnues.

Le rapport dénonce la destruction sans mise en demeure des kiosques et des boutiques construites sans autorisation préalable, car ils constituaient des sources de revenus indispensables pour la survie à un certain nombre de ménages burundais. Il dénonce aussi une gestion arbitraire et douteuse de la production du maïs, une chasse à l'homme contre des éleveurs de vaches dans plusieurs coins du pays, des conflits fonciers à l'origine des crimes de sang et une hausse des taxes communales devenue un fardeau pour les contribuables burundais.

En ce qui concerne la santé et la sécurité publiques, le rapport fait état des détournements des fonds dans des structures de soins, une hausse des prix des actes médicaux et prestations des formations sanitaires publiques, des arriérés de primes destinées aux infirmiers affectés aux sites de dépistage du Coronavirus, ainsi que le défi des accidents de roulage liés à la vétusté de la voie publique.

Pour ce qui est du domaine de l'éducation, nous relevons notamment une insuffisance notoire d'infrastructures, d'équipements scolaires et du personnel qualifié, ainsi qu'une situation dramatique des classes plétoriques qui affectent gravement le secteur de l'éducation nationale.

I. L'ARBITRAIRE DE L'ADMINISTRATION, LES PILLAGES ET L'IMPUNITE DES IMBONERAKURE AGGRAVENT LA VIE DEJA PRECAIRE DE LA POPULATION

I.1. Des crimes commis dans l'impunité par des Imbonerakure et des agents de police

En province Bujumbura : En date du 02 mars 2021, des Imbonerakure en complicité avec des policiers ont arrêté et torturé un rapatrié en provenance du Kenya du nom de Bavuga Jean, habitant au quartier Kajaga, zone Gatumba, commune Mutimbuzi. Embarquée dans un pickup de police à vitres teintées sans immatriculation, sa famille ignore toujours le sort de la victime.

En province Gitega, des Imbonerakure et des policiers ont arrêté et torturé en date du 15 mars 2021, sur la colline Rukoba, zone et commune Gitega, deux personnes membres du parti CNL, les nommés Kariyo Fidèle (25ans) et Irumva Joachim (27ans) qui échangeaient paisiblement sur l'état de la sécurité de leur pays dans un bistrot de la localité. Des Imbonerakure qui étaient proches du lieu ont appelé des agents du Service National de Renseignement qui n'ont pas tardé d'arriver et qui ont ligoté les victimes avant de les conduire vers une destination inconnue de leurs familles.

En province Kirundo, des policiers ont torturé et grièvement blessé en date du 18 mars 2021, le nommé Marc Nduwamahoro, Directeur de l'école des travaux publics. Au même moment, le nommé Kunziza, militant du parti de l'opposition CNL et chef de colline Kibuburu situé au centre de Kirundo est porté disparu après un affrontement entre lui et un Imbonerakure du nom de Tombola. La victime avait tenté d'empêcher ce dernier qui tabassait un citoyen, l'accusant de concubinage.

Le Directeur ci- haut mentionné avait de son côté été torturé sur ordre du chef provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure en province Kirundo, Abel Ahishakiye, parce que tentant de demander aux policiers de lui montrer où se trouvaient le chef de colline et les Imbonerakure qui venaient d'être arrêtés.

Dans la même province de Kirundo, les activités commerciales ont été perturbées en date du 5 mars 2021. Les magasins situés au marché de Kirundo et le long des routes ont été obligatoirement fermés et tous les services publics mis aux arrêts au profit des travaux de construction de la permanence provinciale du parti au pouvoir. Chaque membre du parti avait été invité à participer à ces travaux de construction de la première dalle de la permanence en étage.

I.2. Un procureur de la République commet un crime qui reste impuni

En province Makamba, Agricole Ndayitwayeko, Procureur de la République en province Bururi tabasse une jeune adolescente de 17ans jusqu'à ce que celle-ci perde connaissance. Le scandale a eu lieu en date du 21 mars 2021 au chef-lieu de la commune Nyanza-lac. *« Ce procureur est venu au magasin du père de la victime trouvant la jeune adolescente assise tranquillement sur une chaise. Il l'a giflée avant de la battre à l'aide d'une chaise au niveau de la tête, ce qui l'a fait perdre connaissance »*, explique un témoin oculaire.

Selon les voisins et la famille de la victime, cette adolescente du lycée communal Nyanza-lac a refusé les avances du procureur Ndayitwayeko, ce qui est à l'origine de ce passage à tabac. Les médecins ont conseillé les parents de la victime de référer la patiente dans un hôpital de Bujumbura pour une radiographie à l'aide du scanner.

Même si les parents de la victime ont essayé d'expliquer aux différentes autorités l'urgence des soins de santé de l'enfant, ces dernières n'ont pas voulu culpabiliser le procureur, le mettre à la disposition de la justice et lui exiger de faire soigner sa victime. Le Procureur Général de la République a été informé mais n'a pas encore réagi.

I.3. Des mesures de destructions de kiosques, boutiques, de hausses des taxes, de gestion arbitraire de la production du maïs et chasse à l'homme contre des éleveurs de vaches

I.3.1. Plus de 230 kiosques et boutiques détruits en province Muramvya

Depuis le début du mois de mars 2021, une campagne de démolition de kiosques et autres constructions anarchiques bat son plein dans toutes les communes de la province Muramvya. Le chef-lieu de la province compte à lui seul plus de 230 kiosques et boutiques détruits jusqu'à la fin du mois. Des lamentations fusent de toute part, et certaines autorités disent que c'est dans l'intention d'agrandir la RN1 et la RN2, ou tout simplement de libérer les trottoirs des routes souvent envahis par des commerces installés anarchiquement.

I.3.2. Une mesure interdisant l'importation des grains et farine de maïs

En date du 8 mars 2021, le Ministère du commerce a pris une mesure interdisant l'importation des grains et de la farine de maïs pour une période de 6 mois. Jérémie Banigwanizigo, le Directeur Général estime que la production de maïs est suffisante dans tout le pays et qu'il n'est pas nécessaire d'importer ce produit. Les Burundais en général et les commerçants en particulier ont mal accueilli la mesure et estiment que la décision vise à créer une pénurie de ces produits pour alimenter les spéculations. La mesure était consécutive à une autre mesure du 18 janvier 2021 qui avait fixé, de manière arbitraire, le prix du kg de maïs à 680F sans aucune autre mesure d'accompagnement.

Par après, l'on a constaté que les commerçants n'avaient pas respecté ces exigences officielles.

Au marché central de Rumonge, **en province Rumonge**, dans un stand de vivres visité, le prix du kg de maïs coûtait 850 F burundais en raison du principe de l'offre et de la demande qui régit tous les marchés du monde. « *La quantité de maïs disponible ne parvient pas à satisfaire la demande de tous les clients, comme le font croire les autorités* », nous a expliqué un vendeur. Le marché était encore approvisionné en grains de maïs en provenance de la Tanzanie. Les commerçants nous ont déclaré que même si le transport via le lac Tanganyika a été suspendu à cause du covid-19, les commerçants de Kayogoro et Mabanda en province de Makamba avaient continué à alimenter le marché de Rumonge en vivres et en particulier en maïs provenant de la Tanzanie. Un kg de la variété tanzanienne s'achetait à 1000 Fr burundais.

En province Gitega, les agriculteurs se lamentent et se demandent pourquoi l'Etat a décidé du prix sur le seul produit qu'est le maïs. Ensuite, ils se questionnent sur les mesures accompagnatrices notamment la disponibilisation de greniers de conservation des récoltes.

Consécutivement à la mesure, les vendeurs de ce produit ont manqué de clients dans les marchés communaux. Les commerçants du chef-lieu de la province Gitega disent travailler à perte en achetant à 680FBU le kg, alors qu'au marché central de Gitega, un kg coûte entre 700 et 750FBU. Le prix de ce produit en ville a par la suite grimpé jusqu'à plus de 1200f/kg alors qu'habituellement, pendant la période de récolte, le prix d'un kg variait entre 400 et 450FBU.

Des informations obtenues affirment que des autorités publiques ont décidé unilatéralement la suspension de l'importation et le prix du maïs dans le but de créer une pénurie en vue de spéculer sur l'écoulement de leurs récoltes. Rappelons que des responsables au plus haut niveau de l'Etat exercent l'agriculture notamment du maïs et ont produit une forte quantité de tonnes de ce produit, durant cette période sémis.

I.3.3. Des autorités provinciales somment les éleveurs de déménager leurs troupeaux de vaches

Le Gouverneur de la **province Bujumbura**, Désiré Nsengiyumva, a sorti un communiqué officiel en date du 15 mars 2021 pour sommer de nouveau les éleveurs à déménager leurs troupeaux de vaches en stabulation permanente en zone Rubirizi. Le communiqué fixe au 31 mai 2021 la date limite de déménagement, sans aucun autre délai de recours. La mesure avait été prise lors d'une réunion qu'il avait tenue en date du 23 février 2021 à l'intention des éleveurs des zones Rubirizi et Rukaramu, en commune Mutimbuzi. Pour faire respecter la mesure, des Imbonerakure organisent des réunions nocturnes et font des rondes nocturnes autour des étables de vaches pour intimider les sentinelles, les gardiens de vaches.

En province Makamba, les éleveurs de vaches du chef-lieu de la province sont en débandade depuis vendredi le 26 mars 2021. Leurs vaches sont chassées par Emmanuel Manariyo, commissaire provincial de police à Makamba. Le terrain dont ce commissaire veut s'approprier est réclamé par l'état major de la 4ème division (ou Région) militaire.

Les éleveurs de vaches disent être chassés par le commissaire provincial de police à Makamba suite au refus par ces derniers de payer chaque mois une somme de 10 000 francs par éleveur.

« Depuis son arrivée, Emmanuel Manariyo, commissaire provincial de police à Makamba a commencé à nous intimider sans être précis sur son objectif. On n'était pas au courant qu'il voulait nous exiger de l'argent pour rester dans cet espace public », explique un éleveur contacté.

« Il nous a exigé de lui donner la liste des éleveurs qui ont des vaches dans cet espace dès son arrivée. Après avoir eu la liste, il nous a obligés de déménager avant de nous exiger une somme de 10 000 FBU par éleveur », précise notre interlocuteur.

« Au mois de janvier dernier, chaque propriétaire de vaches a payé 10 000 fb. En moins d'un mois, il était revenu pour exiger le paiement d'un autre montant. Ceux qui n'ont pas payé ont été expulsés », a renchéri notre source. Le terrain est en conflit entre la police, l'armée et le Secrétaire Général du CNDD-FDD, Réverien Ndikuriyo, natif de la province qui veut s'en approprier pour y construire un hôtel. Nous y reviendrons dans nos productions prochaines.

Au début de l'année 2021, les taxis motards avaient passé plus de 2 semaines sans travailler à cause de la brutalité de ce commissaire.

I.3.4. Des taxes communales devenues un fardeau pour la population burundaise.

Avec les nouveaux collecteurs de taxes récemment mis en place par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, les contribuables se lamentent à cause du changement des règles de paiement.

En province Ngozi, précisément en commune Ruhororo, un petit commerçant payait une quittance de 15000FBU par an, mais actuellement il lui est demandé de payer 10000FBU par trimestre et 500FBU une fois la semaine. Le même commerçant va ainsi payer un montant total de 66000FBU par an, soit une différence de plus de 51000FBU par an.

En plus d'une quittance communale et mensuelle de 1000FBU, les taxis vélos doivent se munir d'une plaque qui s'achète à 2000FBU. Quand un cultivateur transporte un sac de 50 kg, les collecteurs des taxes communales l'arrêtent et le fait payer la taxe sur la production.

En province Mwaro, des commerçants qui possèdent des stands au marché payaient 500FBu par semaine. Depuis le début de cette période, ce montant est actuellement payé par jour de marché, c'est-à-dire mercredi, vendredi et dimanche, soit 1500FBu la semaine.

La taxe mensuelle qui était de 5000 FBU a été majorée de 2 mille francs pour revenir à 7000FBU.

I.4. Au moins 70 cas de vols attribués aux jeunes Imbonerakure en patrouilles nocturnes

À moins d'une semaine seulement, au moins 70 ménages ont été dévalisés par des cambrioleurs armés d'armes blanches au chef-lieu de la commune Rugombo, **province Cibitoke**. Le dernier cas documenté date du 17 mars 2021. Des groupes de bandits armés de gourdins ont dévalisé six ménages localisés dans les secteurs Mparambo 1 et 2.

Les bandits défoncent les murs et s'infiltrent dans les maisons, volent tout ce qu'ils trouvent, principalement des postes radio et téléviseurs. La population accuse les jeunes Imbonerakure en patrouilles nocturnes dans la localité. Au mois de février dernier, deux jeunes Imbonerakure avaient été attrapés en flagrant délit de vol dans les champs, et la population avait failli se faire justice. Les objets de valeurs volés sont directement conduits et vendus à Bujumbura et en République Démocratique du Congo.

I.5. Au moins trois personnes tuées à moins de trois mois suite aux conflits fonciers

En province Cibitoke, la population des communes Mugina et Murwi dénoncent des tueries liées aux conflits fonciers qui se font observées depuis le début de l'année. Au moins 4 personnes ont été tuées sur une période de moins de trois mois.

Le cas le plus récent est un homme du nom de Miel Nizigiyimana, âgé de 59 ans, originaire du chef-lieu de la commune Murwi tué dans la nuit du 13 au 14 mars 2021. Selon les informations recueillies auprès des membres de sa famille, la victime a été accusée de sorcellerie pour cacher les vrais mobiles liés au conflit foncier qu'elle avait avec des voisins. Dans la commune Mugina, deux autres personnes ont été tuées au mois de janvier et février derniers pour les mêmes raisons.

I.3.6. Au moins 5 vaches abattues en commune Bugabira, province Kirundo

Des vaches appartenant à un certain Rugemintwaza Célestin ont été abattues dans la nuit du 6 mars 2021 sur la colline Kigina, commune Bugabira. Les malfaiteurs munis de machettes se sont introduits à l'intérieur de l'enclos et ont abattu cinq vaches. La jalousie et la haine ethnique sont à l'origine du crime. La victime avait été prévenue par des voisins qui juraient de lui faire du mal suite à son appartenance à la composante sociale tutsie.

II.DROIT A LA SANTE : DES DETOURNEMENTS DE FONDS DES STRUCTURES DE SOINS A LA HAUSSE DES SERVICES ET ACTES MEDICAUX

II.1. Des détournements de fonds destinés au fonctionnement des centres de santé et à l'achat des médicaments

L'ingérence du parti au pouvoir et la politisation du secteur de la santé expliquent en partie les dysfonctionnements des centres de santé et les comportements de leurs gestionnaires en chef qui sont choisis sur cette base d'appartenance au parti CNDD-FDD. Dans presque toutes les structures de santé, tous les gestionnaires sont en majorité des membres et proches du parti au pouvoir. Celui-ci leur exige souvent des contributions pour faire fonctionner leur parti au niveau local, et ils en profitent pour se servir à leur tour. Ainsi, des détournements de fonds des structures de santé dont les centres de santé se sont faits observés à grande échelle, mais malheureusement les coupables n'ont pas été sanctionnés. Actuellement, l'on assiste à une démarche encore lente et timide pour poursuivre les auteurs de ces forfaits.

En province Rutana, le gestionnaire du centre de santé de Gasakuza, zone Gitaba commune et province Rutana a été arrêté et interné au cachot du commissariat communal de Rutana depuis samedi le 27 février 2021. Fervent militant du parti au pouvoir, Egide Ndayisaba est accusé d'avoir détourné, en complicité avec le titulaire de ce centre de santé en la personne de Tawi, une bagatelle de plus de 10 millions de francs burundais. Les deux présumés coupables déposaient l'argent détourné au compte d'un commerçant nommé Joseph Niyongabo, et c'est ce dernier qui procédait aux opérations de retrait. Ce dernier avait été arrêté mais relâché après enquête. Pour le moment, le titulaire dudit centre de santé est sous interrogatoire.

Des cas de détournement des fonds des centres de santé sont souvent observés dans la province sanitaire de Rutana, mais les auteurs ne sont pas poursuivis, couverts par leur appartenance au parti CNDD-FDD dont ils sont souvent membres des organes dirigeants.

Signalons en passant que les responsables des centres de santé de Ngoma en commune de Musongati, Ngara dans Mpinga Kayove et Kivoga en commune de Rutana sont tous membres des organes dirigeants du parti au pouvoir, et cette position les prive des poursuites judiciaires alors qu'ils sont aussi accusés de malversations des fonds de leurs structures de santé. Le titulaire du centre de santé de Kivoga, le prénommé Laban est à plusieurs reprises dénoncé par ses employés, mais il reste intouchable suite à sa position de numéro trois au sein de l'organe de direction du parti CNDD-FDD en commune Rutana.

II.2. Au moins 404 victimes d'accidents de roulage à moins de trois semaines suite à la vétusté de la voirie

Trois semaines après la fermeture de l'hôpital de l'ONG « Médecins Sans Frontières » (MSF) sise à Kigobe, en Mairie de Bujumbura, les personnes accidentées sont prises en charge par l'Hôpital Prince Régent Charles, avec l'assistance financière de cette ONG. Du 28 février au 17 mars 2021, cet hôpital avait déjà interné au moins 404 patients victimes d'accidents de roulage, a déclaré le Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida, Dr Thadée Ndikumana. Tous ces patients ont bénéficié d'une prise en charge gratuite avec l'appui de MSF qui a suspendu ses activités le 28 février 2021, avant de transférer ses compétences professionnelles, matérielles et médicales à l'Hôpital Prince Régent Charles et à son personnel.

Dr Thadée Ndikumana a indiqué que MSF a réhabilité les locaux de cet hôpital, donné du matériel équivalent à 1 milliard cinq cent mille franc burundais. L'ONG MSF a accepté de donner 35 millions de nos francs chaque mois pour supporter les soins des victimes des accidents de roulage à faibles moyens. Curieusement, le nombre d'accidents de roulage devient insupportable suite notamment à la vétusté des routes qui ne sont pas réhabilitées.

II.3. Au moins 12 mois d'arriérés de paiement des primes destinés aux infirmiers des sites de dépistage au Coronavirus

Les infirmiers affectés aux sites de dépistage à la Covid-19 réclament au moins 12 mois d'arriérés de leurs primes. D'après des informations recueillies auprès de certains infirmiers affectés dans des sites de dépistage à la Covid-19, le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida leur doit des arriérés de primes entre 12 mois et plus. Ils disent qu'ils ont reçu leurs dernières primes en janvier 2020. Chaque infirmier devrait recevoir 200 000FBU par mois, ce montant étant régulièrement débloqué par l'OMS. Ceux qui réclament ces primes sont affectés notamment aux sites de l'Aéroport Internationale de Bujumbura, au Port de Bujumbura, à Ruhwa, au Stade Olympafrica à Kanyosha, au port de Rumonge, à la frontière de Gatumba, à Gasenyi Nemba, à Rusoro, Kabonga, Magara, Gitaza, Kabezi, Kobero, et Kanyaru haut. Au niveau national, le nombre total de ces sites est estimé à une trentaine.

Ces infirmiers estiment que leurs primes auraient été détournées. Des sources au sein du Ministère concerné disent qu'il y a une gestion opaque des fonds destinés à la lutte contre la pandémie de la Covid-19, ce qui expliquerait la situation. Par ailleurs, le respect des mesures barrières contre cette pandémie reste un défi majeur.

Au lieu de se présenter en modèles en matière de respect des mesures barrières préconisées par l'OMS, ils étaient assis côte à côte et personne ne portait de masque comme s'ils ignoraient carrément l'existence de la pandémie dans le pays.



Photo des membres du comité en réunion de travail en date du 22 mars 2021.

©Photo MSPLS

II.4. Hausse des prix des actes médicaux et prestations des formations sanitaires publiques

Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida a revu à la hausse les tarifs des actes médicaux et prestations au niveau des formations sanitaires publiques, sous convention et confessionnelles. Les trafifs des consultations pour les médecins spécialistes, médecins généralistes, les spécialistes en psychologie, ophtalmologie et autres techniciens supérieurs ont été revus à la hausse. Les tarifs des frais de chambres dans les hôpitaux généraux, dans les hôpitaux de districts ainsi que dans les centres de santé ont été réévalués.

Cette révision en hausse des actes médicaux vient aggraver la situation après un retrait de certains médicaments sur la liste des médicaments subventionnés par la Mutuelle de la Fonction Publique. Des malades sillonnent les pharmacies sans trouver les médicaments en spécialités. Ceux qui ont des moyens se résolvent à les acheter à 100%. Avant cette ordonnance de révision en hausse des tarifs des actes médicaux, une consultation par un médecin généraliste était payée à 3000FBU, alors qu'il est actuellement à 3500FBU. Les tarifs à l'Hôpital Roi Khaled et l'Hôpital Militaire de Kamenge ne sont pas fixés par le Ministre de la Santé car sous la tutelle des Ministres de l'Education et de la Défense.

III. EDUCATION : DES CLASSES PLETHORIQUES SANS BANCS PUPITRES ET DES FRAUDES D'EXAMENS

III.1. Insuffisance d'infrastructures, d'équipements scolaires et du pesonnel qualifié

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique sollicite l'intervention du chef de l'Etat pour résoudre certains problèmes qui minent le secteur de l'éducation au Burundi. D'après Gaspard Banyankimbona (qui n'est plus Ministre de l'Education Nationale pour avoir été promu à d'autres fonctions), plus de 10000 salles de classes sont dans un état déplorable, soit 22% des infrastructures scolaires dont dispose le pays. Au moins 650 salles de classes sont inutilisables, 18000 salles de classes dans un état moyen (soit 43,37%), et 15000 salles de classes, soit 33,34% sont seulement en bon état.

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique l'a déclaré en date du 13 mars 2021 lors de l'inauguration du lycée Technique de Bugendana dédié à feu Président Pierre Nkurunziza.

Les données retraçant les défis dont fait face le secteur de l'éducation date des enquêtes faites par le Ministre Gaspard Banyankimbona en 2018. Jusqu'à présent, rien n'a été fait pour sauver ce secteur. Le Ministre a indiqué qu'en plus du mauvais état des locaux, les écoles du pays accusent d'un manque criant de bancs pupitres, de livres scolaires, de bibliothèques, de laboratoires et du matériel de laboratoire, d'ordinateurs et d'enseignants qualifiés pour dispenser certains cours.

III.2. Des classes plétoriques sans bancs pupitres affectent la qualité du système éducatif burundais

L'insuffisance criante d'infrastructures scolaires et d'enseignants ont comme conséquences des classes plétoriques antipédagogiques qui ne permettent pas l'apprentissage et l'assimilation des matières. La situation est dramatique dans certaines écoles du pays où l'on observe des enfants assis à même le sol devant un enseignant dépassé par les effectifs complètement incontrôlables.

En province Cibitoke, l'ECOFO Rugombo 3 compte en 1^{ère} année 390 écoliers, en 2^{ème} année 300 écoliers, en 3^{ème} année 120 écoliers, en 5^{ème} année 80 écoliers. A l'ECOFO Karumuna1, la 1^{ère} année compte 389 écoliers, la 2^{ème} année 340 écoliers, la 3^{ème} année 290 écoliers, la 4^{ème} année 270 écoliers et la 5^{ème} année 230 écoliers. Les bancs pupitres manquent cruellement et des enfants s'assent à même le sol pendant les classes.

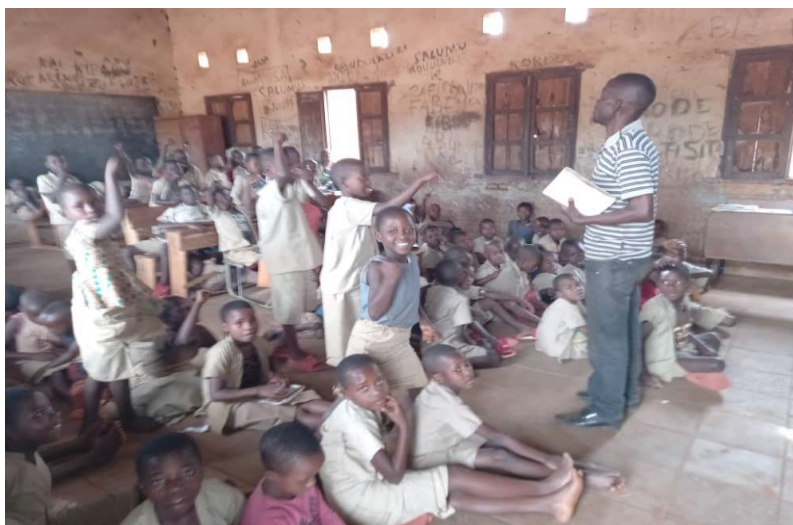


Photo des écoliers en classe.

©Photo Privé



Photo des écoliers en classe. ©Photo Privé

En province Mwaro, à l'ECOFO Mpumbu, 171 enfants sont inscrits en première année pendant cette année scolaire 2020- 2021. Ils sont répartis en deux groupes qui alternent avant et après midi dans une seule salle de classe de sept (7) bancs pupitres.

En province Gitega, les effectifs des élèves dans les premières années varient de manière générale entre 90 et 100 élèves par classe, et sont répartis en deux groupes qui alternent avant et après midi par classe. Les bancs pupitres sont partout insuffisants et la situation se complique au moment des examens quand tous les enfants se présentent en même temps en classe. On observe des enfants qui sont contraints de se mettre par terre à genoux pour faire les examens. A l'ECOFO Nyamisure en commune Bukirasazi, la 1^{ère} année compte 98 élèves avec 17 bancs pupitres.

III.3. Un mauvais climat de travail dans les écoles de la province Muramvya et de la Mairie de Bujumbura

A la fin de ce deuxième trimestre 2020-2021, un climat de méfiance et de suspicion règne entre les partenaires de l'éducation, parents-élèves-enseignants-responsables scolaires **en province Muramvya**. Le système de passation des examens et de corrections a été défaillant consécutivement à une mesure de « Réseau scolaire » initiée par l'autorité scolaire provinciale. Ce réseau consiste en un regroupement de 7 à 10 écoles qui passent une même évaluation et qui échangent les copies d'examens pour la correction. Après la récupération des résultats, des enseignants ont dénoncé des « corrections méchantes ». Certains correcteurs ne voulant pas que les autres classes réussissent plus que les leurs avaient donné des points qui ne correspondent pas aux réponses données par les élèves. Ils ont également dénoncé des fraudes massives.

Des enseignants ont préféré tricher des examens pour leurs élèves, de peur d'être mal notés en cas d'échecs de leurs enseignés.

En Mairie de Bujumbura, les différents partenaires scolaires s'inquiètent de ce travail en réseaux scolaires. Ils supposent des vols d'examens notamment en direction communale de Ntahangwa. Ainsi, la direction provinciale a dû annuler ces examens dans sa correspondance du 23 mars 2021 adressée à la direction communale et aux directeurs d'établissements scolaires.

Le système de « travail en réseaux scolaires » instauré par le Gouvernement du Burundi cause de plus en plus de problèmes et présente des conséquences néfastes sur l'enseignement burundais, étant donné que les conditions d'apprentissage ne sont pas les mêmes pour toutes les écoles.

IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La crise politique, économique et sociale entretenue par le régime du CNDD-FDD depuis des années se durcit de plus en plus, au moment où ce dernier se la coule douce en faisant semblant que le pays est en paix et que tout va bien. Le pays va mal dans toutes ses dimensions. La mauvaise gouvernance touche gravement la survie économique du citoyen, elle se répercute dangereusement sur les secteurs-clés de l'éducation et de la santé publique. L'impunité des crimes dont les détournements des fonds publics et les injustices sociales ne font qu'entamer l'avenir proche et lointain de la nation burundaise.

Compte tenu de ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au Gouvernement du Burundi :

- De combattre avec la dernière énergie l'impunité des crimes de toute sorte dont les détournements des fonds publics à l'origine de la destruction de tout un peuple ;
- De veiller aux conséquences fâcheuses des mesures administratives non réfléchies sur la vie des citoyens ;
- De consulter les personnes ou groupes visés par les réformes envisagées par l'administration ;
- De remettre dans ses priorités nationales l'éducation nationale et la santé publique et mettre fin aux défis qui hantent ces deux secteurs-clés de la vie de la nation.